



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de l'alimentation  
Service des actions sanitaires  
Sous-direction de la santé et de la protection des  
végétaux  
Bureau de la Santé des végétaux  
251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
01.49.55.49.55.**

**Bilan phytosanitaire annuel 2021  
de la filière des jardins, espaces  
végétalisés et infrastructures (JEVI)  
gérés par des professionnels**

Date de réalisation : 21/02/2022

Diffusion : Tout public

Objet : Bilan phytosanitaire annuel 2021 en JEVI

---

## Bilan phytosanitaire annuel

### **Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI professionnels) : faits marquants en 2021**

Comme souvent dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) gérés par des professionnels, la pression des organismes nuisibles constatée en 2021 a été très corrélée aux facteurs climatiques. Si cette année a marqué une très légère respiration dans la tendance au réchauffement du climat, elle n'en a pas été moins favorable à certains bioagresseurs. Au fil des années, ce complexe associant causes abiotiques et biotiques affecte de plus en plus de plantations, auxquels s'ajoutent les risques liés aux organismes nuisibles émergents, dont certains sont réglementés.

#### **1. Ravageurs des parcs et jardins : recrudescence d'insectes xylophages**

Point commun entre les JEVI et les forêts, les **coléoptères xylophages** ont poursuivi leur développement sur divers arbres et arbustes, notamment des espèces invasives très nuisibles, telles que le longicorne tigre ou perceur chinois *Xylotrechus chinensis* sur *Morus kagayamæ* en Nouvelle Aquitaine et Occitanie, les scolytes *Xylosandrus compactus* et *X. crassiusculus* sur *Arbutus unedo*, *Ceratonia siliqua*, *Laurus nobilis*, *Phillyrea* sp., *Quercus ilex* ou *Lagerstrœmia indica* dans le sud-est de la France. En 2021, les foyers ont été plus ou moins localisés selon les ravageurs. Les **insectes foreurs de palmiers** (papillon palmivore argentin *Paysandisia archon*, charançon rouge du palmier *Rhynchophorus ferrugineus*) sont restés préoccupants, mais de mieux en mieux maîtrisés grâce à la lutte intégrée. Cependant, hors des régions méridionales, le papillon palmivore s'est disséminé en Nouvelle Aquitaine, entraînant de nombreuses pertes de palmiers dans des jardins de particuliers.

Du côté des **insectes défoliateurs**, les populations de **pyrale du buis** ont progressé dans certains départements comme les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, mais sont restées à un niveau stationnaire sur les autres territoires. La suppression progressive de nombreux buis et les traitements raisonnés à base de *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* (les plus efficaces) ont permis de diminuer le niveau de risque dans de nombreux parcs et jardins.

La **processionnaire du pin** a généré des infestations d'intensité faible à moyenne dans la plupart des régions. L'année 2021 se situe donc dans la période de basse pression de ce ravageur qui connaît un développement cyclique pluriannuel associé à une gradation de populations culminant généralement tous les cinq à six ans pendant deux à trois années. Dans une majorité de placettes d'observations, les pins et cèdres ont été peu attaqués, les pins noirs demeurant toujours les plus attractifs. De juin à août, le nombre de papillons piégés a été en forte baisse par rapport aux années précédentes. Les premières chenilles de stade L1 ont été signalées assez tôt, dès le mois d'août par exemple sur certaines zones de la côte vendéenne. Les processions ont également été très précoces, dès novembre sur le littoral atlantique. Ailleurs, des pics ont été constatés en janvier-février, mais la plupart des descentes préalables à la nymphose sont survenues en mars. La **processionnaire du chêne** est demeurée une forte préoccupation dans les espaces verts fréquentés par les personnes. Des nids et des larves urticantes ont notamment été observés vers la mi-juin en Loire-Atlantique.

La crainte d'une invasion du territoire national par le **scarabée japonais** (*Popillia japonica*) a été vive en 2021, notamment dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté après les cas isolés détectés à Bâle (Suisse) en juillet 2021 et à Fribourg (Allemagne) en novembre 2021. L'infestation initiale au nord de l'Italie depuis 2017 a donc progressé vers le nord de l'Europe en suivant les axes routiers. La nécessité d'une vigilance accrue sur cet organisme de quarantaine prioritaire dans l'Union européenne s'est traduite par un renforcement de la surveillance par piégeage et des observations visuelles sur les plantes hôtes majeures : *Acer* spp., *Aesculus hippocastanum*, *Betula* spp., *Castanea* spp., *Citrus* spp., *Juglans* spp., *Malus* spp., *Platanus* spp., *Populus* spp., *Prunus* spp., *Rosa* spp., *Salix* spp., *Tilia* spp., *Ulmus* spp. À noter que la proximité des graminées (gazons, pelouses, prairies, talus enherbés...) constitue un milieu favorable au développement larvaire, en complément du stade adulte, ce qui est le cas, par exemple, des golfs paysagers. En 2021, aucun spécimen n'a été découvert en France.

En ce qui concerne les arthropodes piqueurs, les populations de **tigre du *Pieris*** (*Stephanitis takeyai*), thrips, **acariens tétranyques** (*Tetranychus* spp.) ont été assez faibles. Les colonies de **pucerons**, elles, ont parfois été problématiques à cause de l'arrivée tardive des auxiliaires. La **cochenille-tortue du pin** (*Toumeyella parvicornis*), déjà identifiée en Italie depuis 2014, a été observée pour la première fois en France au mois d'octobre dans la région PACA par le Département de la santé des forêts (DSF). Confirmés par des analyses officielles, les foyers ont été localisés dans les environs de Saint-Tropez et de Ramatuelle dans le Var et ont fait l'objet d'une surveillance renforcée. Cet insecte ravageur aurait été introduit sur le territoire national via l'introduction de pins parasols (*Pinus pinea*) par des jardinerie, des pépinières ou des particuliers. Le vent fort pourrait assurer une dissémination des larves sur de grandes distances, jusqu'à 5 km. Les JEVI sont concernés par cette cochenille qui figure depuis 2021 sur une liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne de protection des plantes (OEPP).

Enfin, les périodes pluvieuses du printemps ont favorisé les dégâts de **limaces** sur diverses plantes à massif annuelles et vivaces sensibles.

## **2. Maladies dans les espaces verts paysagers : des pathogènes préoccupants**

La problématique montante des *Phytophthora* spp. est très liée aux hivers moins froids et plus humides qui favorisent l'inoculum primaire de ces organismes fongiformes (Oomycètes). Les périodes de chaleur estivales qui s'ensuivent entraînent une expression marquée des symptômes. En 2021, les maladies de l'encre à *P. cinnamomi* sur *Quercus* et à *P. cambivora* sur *Castanea* ont été détectées dans des bois communaux ou des forêts périurbaines, voire dans des lotissements où des arbres ont été conservés lors de l'aménagement paysager. Mais des Ericacées arbustives (*Arbutus*, *Azalea*, *Erica*, *Pieris*, *Rhododendron*, *Vaccinium*...), ainsi que des *Choisya*, *Lavandula*, *Ribes*, *Syringa*, *Taxus* et autres plantes hôtes, ont pu également subir des infections. L'une des craintes majeures actuelles est la dissémination de *Phytophthora ramorum* qui, à partir de contaminations primaires au niveau de la strate arbustive, peut atteindre les troncs, branches et rameaux d'arbres sensibles, comme entre *Rhododendron* et *Larix kaempferi* en Bretagne. Une fois encore, on voit ici le lien épidémique existant entre les JEVI et les forêts, mais aussi en amont avec les pépinières qui fournissent les plants, au sein desquelles la vigilance est de mise pour prévenir ce risque.

La **maladie de la suie de l'érable** (*Cryptostroma corticale*) s'est manifestée dans plusieurs régions, comme dans plusieurs agglomérations de Vienne et en Charente-Maritime. Le champignon responsable a été favorisé par les étés chauds et secs de 2018 à 2020.

Le **chancre coloré du platane** (*Ceratocystis platani*) qui s'était manifesté pour la première fois dans le nord de la France en 2019 à Nantes (Pays de la Loire) et à Antony (Hauts-de-Seine), ainsi qu'à Créteil (Val-de-Marne) en 2020, a récidivé en 2021 à Villejuif (Val-de-Marne) et à Pantin (Seine-Saint-Denis). Un nouveau foyer a par ailleurs été détecté au printemps 2021 à Arcachon (Gironde). Rappelons que cette maladie réglementée est soumise à des mesures de lutte obligatoire.

Autre pathogène de quarantaine, la bactérie *Xylella fastidiosa* a fait l'objet de nouvelles détections dans des espaces verts paysagers, sur des talus autoroutiers ou en zones semi-naturelles, par exemple sur *Cytisus scoparius*, *Quercus ilex*, *Rosa canina*, *Prunus dulcis*, *Spartium junceum* et *Viburnum tinus* en Occitanie dans l'Aude et pour la première fois dans le Gard. Cette maladie a été aussi détectée en Corse et PACA, comme c'est le cas depuis 2015.

## **3. Gazons sportifs : larves terricoles et dollar spot en hausse**

Des dégâts larvaires de **tipules** (*Tipula paludosa*, *T. oleracea*) ont été observés très tôt, dès janvier-février, dans différentes zones pédoclimatiques de France métropolitaine avec des vols abondants et très étalés. Ces ravageurs du sol constituent un problème majeur sur les greens de golf. Le changement climatique modifie la nuisibilité de ces diptères induisant des problèmes de gestion, car leur prise de nourriture quasi-continue ne laisse pas de répit aux gestionnaires pour les maîtriser toute l'année. Si les cycles n'ont pas ou peu variés, c'est le régime alimentaire des larves qui est beaucoup plus continu qu'auparavant. L'hiver ne joue plus son rôle pour limiter le nombre de générations, ce qui rend la tipule très nuisible. La présence des auxiliaires ne suffit pas non plus à réduire les niveaux d'infestation. Autres larves s'attaquant au système racinaire des graminées à gazons, les vers blancs de **hannetons** (*Melolontha melolontha*, *Anoxia villosa*) ont été très présents dans toute la France, ainsi que les chenilles de **noctuelles terricoles** (*Agrotis* spp.) dans une moindre mesure (foyers plus ponctuels et localisés au sud de la Loire). L'activité soutenue des larves attirent la convoitise des corvidés, étourneaux, sangliers et blaireaux qui dégradent le couvert végétal. Ces situations posent des problèmes de gestion sur les gazons sportifs, avec un coût de réfection souvent très important.

Certaines maladies fongiques ont également exprimé une dynamique élevée, à commencer par le **dollar spot** (*Clariireedia homoeocarpa*) favorisé par les conditions humides du début d'été. Sa virulence a été exceptionnelle en 2021. La **pyriculariose** (*Pyricularia oryzae*) a montré une nuisibilité marquée en août-septembre. Les **rhizoctinioses** (*Rhizoctonia* spp.), le

fil rouge et les ronds de sorcières ont été très présents, ainsi que les rouilles sur les hippodromes et les gazons des collectivités. En revanche, l'antracnose et les causes physiologiques (dry-patch, jaunissements, taches brunes...) ont été moins nombreux que d'ordinaire sur les pelouses sportives bien entretenues.

Les **graminées adventices**, en particulier les digitaires, n'ont pas dérogé à leur caractère envahissant, de même que les espèces d'origine tropicale en progression depuis plusieurs années sur les terrains de golfs : *Eleusine* spp., *Paspalum* spp., *Sporobolus indicus*, *Stenotaphrum secundatum*. Enfin, la **mousse** (*Bryum argenteum*) et les **algues** se sont bien développées en 2021.

### **Jérôme Jullien**

*Expert national en surveillance biologique du territoire, productions horticoles, jardins, espaces végétalisés et infrastructures, DGAL-SDSPV*

### **Remerciements**

À Laure Durand-Lagarrigue (personne ressource DGAL-SDSPV en JEVI), aux gestionnaires d'espaces verts, entrepreneurs paysagistes, rédacteurs des bulletins de santé du végétal, inspecteurs des services chargés de la santé et de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL), Plante & Cité, Fredon France, Institut Ecoumène Golf & Environnement, Jardinerie et animaleries de France et les laboratoires d'analyses phytosanitaires pour leurs précieux renseignements.